## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2021**

**Présents**: Philippe HEITZ, Pierre BURELLIER, Etienne CHATELON, Madjid BRIBI, Emmanuelle LANG-LAIS BALLANDRAUD, Benoit LAFFONT, Hervé MARCON, Matthieu ROUSSEAUX, Elisabeth VILLARD

Excusée: Emeline RAPAUD

Pouvoir: Vincent CARREY donne pouvoir à Benoit LAFFONT

- Approbation du compte-rendu du conseil du 2 décembre 2020 à l'unanimité
- Délibération pour convention d'adhésion aux prestations « Hygiène et sécurité » CDG42

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a obligation d'adhérer à un service d'inspection hygiène et sécurité des conditions de travail de ses agents. Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire (CDG42) propose des prestations « Hygiène et sécurité au travail ». Le forfait d'adhésion est de 120 euros par an. Pour les collectivités de moins de 10 agents, la visite d'inspection obligatoire d'une demi-journée a lieu tous les trois ans, facturée 610 euros en 2021.

La collectivité adhérente aux prestations « Hygiène et Sécurité » du CDG 42 peut bénéficier des prestations suivantes : - Information et conseil en prévention - Inspection hygiène et sécurité - Assistance individualisée en prévention - Assistance mutualisée en prévention.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion à la convention de prestations « Hygiène et sécurité au travail » du CDG42 et autorise le Maire à la signer.

• Délibération modification du tableau des effectifs

Modification concernant le contrat de travail de Mickaël GERLAND. Son contrat passe de 80% à un plein temps, soit 35 heures hebdomadaires. Cette modification intervient suite au renforcement de l'équipe d'encadrement de la cantine scolaire.

M.le Maire propose de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet, le Comité Technique du CDG42, consulté à ce sujet, ayant émis un avis favorable le 11 décembre 2020.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette création d'emploi et approuve le nouveau tableau des effectifs.

• Délibération demande enveloppe de solidarité Département Loire

Besoin d'amélioration du hangar municipal. Les travaux seront réalisés en partie par l'agent technique Mickaël Gerland (fermeture d'un pan du bâtiment).

	TOTAL	12926.61 € HT
Devis réseaux canalisation ( eau, électricité)		8066.58 €HT
Devis bardages		2275.00 € HT
Devis achat matériaux maçonnerio	e	2585.03 € HT

Maîtrise d'œuvre norme de sécurité PMR( personne à mobilité réduite)

salle Le Tilleul

Coût TOTAL de

15526.21 € HT

L'enveloppe de solidarité est plafonnée à 7000.00 €, soit 60% du montant des dépenses.

Au vu du montant supérieur au plafond des dépenses subventionnables, le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention de 7000.00 € au titre de l'enveloppe de solidarité 2021.

- Questions diverses
- Aire de jeux ,

L'opportunité et la faisabilité de ce projet seront étudiées lors de l'élaboration du budget 2021.

- Consommation et approvisionnement en énergies

Il a été observé que la consommation en énergie de l'école sur l'année 2019 ( avant Covid) reste très importante malgré les travaux de rénovation de l'école. Une campagne de mesures de l'ambiance intérieure (température, hygrométrie, CO2) sera menée avec l'appui technique du service SAGE du SIEL.

- Les demandes de subventions des associations seront étudiées en janvier et février lors de l'élaboration du budget 2021.

Prochain conseil 27 janvier 19h30